



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IUFM

Question orale n° 1202

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème de l'apprentissage du secourisme dispensé aux professeurs des écoles. Que ce soit durant les heures d'école ou pendant le temps de cantine, de nombreux enfants sont victimes chaque année d'accidents dont les conséquences peuvent être mortelles. Aussi, il revient aux professeurs des écoles, les premiers sur les lieux de l'accident, de secourir l'enfant. Constatant que de nombreux professeurs ignorent les gestes qui sauvent, que de nombreuses écoles ne sont pas dotées d'infirmerie, il est urgent que tous les enseignants suivent des cours obligatoires de secourisme afin d'assurer la sécurité des enfants scolarisés. Tel est déjà le cas dans de nombreux pays européens. Par conséquent, sachant que les premières minutes sont primordiales pour sauver une personne, il lui demande, d'une part, quelles mesures il envisage de prendre pour former au secourisme les professeurs actuellement en activité et, d'autre part, de mettre en place au sein des instituts universitaires de formation des maîtres, des cours spécifiques en la matière pour les futurs professeurs des écoles.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Pierre Lasbordes a présenté une question, n° 1202, ainsi rédigée:

«M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème de l'apprentissage du secourisme dispensé aux professeurs des écoles. Que ce soit durant les heures d'école ou pendant le temps de cantine, de nombreux enfants sont victimes chaque année d'accidents dont les conséquences peuvent être mortelles. Aussi, il revient aux professeurs des écoles, les premiers sur les lieux de l'accident, de secourir l'enfant. Constatant que de nombreux professeurs ignorent les gestes qui sauvent, que de nombreuses écoles ne sont pas dotées d'infirmerie, il est urgent que tous les enseignants suivent des cours obligatoires de secourisme afin d'assurer la sécurité des enfants scolarisés. Tel est déjà le cas dans de nombreux pays européens. Par conséquent, sachant que les premières minutes sont primordiales pour sauver une personne, il lui demande, d'une part, quelles mesures il envisage de prendre pour former au secourisme les professeurs actuellement en activité et, d'autre part, de mettre en place au sein des instituts universitaires de formation des maîtres, des cours spécifiques en la matière pour les futurs professeurs des écoles.»

La parole est à M. Pierre Lasbordes, pour exposer sa question.

M. Pierre Lasbordes. Je souhaite interpeller le Gouvernement sur le problème de l'apprentissage du secourisme dispensé aux professeurs des écoles.

Que ce soit durant les heures d'école ou pendant les heures de cantine, de nombreux enfants sont victimes, chaque année, d'accidents. Ces accidents peuvent être de différente nature: par exemple, un enfant court dans la salle de classe ou de récréation et se blesse, ou un enfant avale un objet et ne peut plus respirer.

Les conséquences peuvent malheureusement être très graves, voire mortelles. Aussi revient-il aux professeurs des écoles, souvent les premiers sur les lieux de l'accident, de secourir l'enfant. Comme on a pu constater que de nombreux professeurs ignorent les gestes qui sauvent, que de nombreuses écoles, malheureusement, ne sont pas dotées d'infirmerie, il est urgent que tous les enseignants suivent des cours obligatoires de secourisme afin d'assurer la sécurité des enfants scolarisés. De tels cours, d'ailleurs, sont déjà dispensés dans certains pays

européens et montrent leur efficacité.

Aussi, monsieur le ministre délégué à l'enseignement professionnel, sachant que les premières minutes sont primordiales pour sauver une personne, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour former au secourisme les professeurs actuellement en activité ? Envisagez-vous d'instituer, au sein des IUFM, des cours de secourisme pour les futurs professeurs des écoles ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel.

M. Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel. Monsieur le député, vous avez souhaité attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur, selon vos termes, le problème de l'apprentissage du secourisme dispensé aux instituteurs et professeurs des écoles. C'est une question intéressante.

Il existe bien, au sein de l'éducation nationale une formation au secourisme depuis trois ans. Celle-ci est dispensée par un enseignement progressif intégré aux programmes d'enseignement et mis en place dès l'école primaire, conformément à une note de service du 10 juillet 1997. Vous voyez que l'actuel gouvernement y a pourvu dès son installation !

Cette formation, effectuée au niveau académique et départemental, est destinée aux maîtres du premier degré. Elle est mise en oeuvre par un groupe constitué de l'équipe de circonscription, inspecteurs de l'éducation nationale et conseillers pédagogiques du service de promotion de la santé en faveur des élèves, infirmiers et médecin scolaire, du SAMU-CESU.

Les maîtres reçoivent ainsi une formation aux premiers gestes de secours. Il n'est pas rare que cet enseignement soit, par la suite, intégré dans un projet interdisciplinaire de la classe, afin de transmettre aux élèves certains gestes élémentaires. Cela compte aussi !

Il existe, par ailleurs, un module de formation de base pour les enseignants intitulé «Apprendre à porter secours», ainsi qu'une brochure portant le même titre. Ce module, élaboré par des médecins des centres d'enseignement des soins d'urgence, et cette brochure, résultat d'un travail collectif réalisé pendant les stages de formation auxquels de nombreux personnels ont apporté leur expérience, constituent la référence pour la mise en oeuvre d'actions de formation initiale à destination des enseignants du premier degré.

En 1999, 17 000 brochures ont été diffusées dans l'ensemble des départements. Une nouvelle diffusion de 15 000 brochures a été effectuée au cours de l'année 2000.

En ce qui concerne la mise en oeuvre de cours spécifiques dans les instituts universitaires de formation des maîtres que vous avez évoquée, monsieur le député, je dois vous dire qu'il n'est pas de modèle uniforme en la matière. Certains IUFM mettent en place le module existant. Certains autres appliquent des modalités différentes. Certains, enfin, réalisent le module de façon optionnelle.

Il est néanmoins aisé de concevoir que l'apprentissage du secourisme, pour important et nécessaire qu'il soit, ne peut relever de la seule compétence de l'éducation nationale. A nos yeux, il fait partie intégrante de l'éducation à la citoyenneté et il doit être la tâche de tous.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Lasbordes.

M. Pierre Lasbordes. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour ces précisions. Je prends bonne note de toutes les actions que vous avez citées. Toutefois, peut-être faudrait-il engager une action de communication à destination des associations de parents d'élèves qui ne semblent pas connaître l'existence de tels cours. Par ailleurs, vous n'avez pas précisé si ces cours étaient obligatoires pour les professeurs des écoles. Des cours existent; apparemment, ils sont facultatifs. En l'occurrence, il ne serait pas déplacé qu'ils fussent obligatoires.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Monsieur le député, j'ai rappelé l'essentiel. Ce gouvernement a fait son devoir en créant ces cours dès 1997. Vous avez raison de souligner l'importance de tels cours. Parfois, mieux vaut convaincre que contraindre. Le mouvement va dans le bon sens. Je pense que nous pourrions bientôt envisager de dire que tout le monde doit suivre ces cours.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1202

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5554

Réponse publiée le : 4 octobre 2000, page 6300

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 octobre 2000